

Charte d'accueil

LAEP

Le Mille pattes



DÉFINITION

Le « Mille Pattes » est un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants/Parents) : équipement soutenu par la CAF, défini dans le cadre d'un référentiel national et géré par la Communauté de Communes du Pays Foyen.

« Le LAEP est un espace convivial qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent ».

Référentiel national des LAEP

Il est un espace de ressources pour les parents et un espace de jeu dans lequel l'enfant évolue en toute sécurité.

Il est ouvert les mardis et jeudis de 9h30 à 11h30 au sein de la Maison de la Petite Enfance. Les accueillantes sont formées à l'écoute et sont garantes des règles de vie spécifiques à ce lieu.



OBJECTIFS

- **Pour l'enfant :**
Le LAEP est un espace de jeu libre qui permet à l'enfant de développer sa créativité, son rapport à lui-même, aux autres et au monde. Il constitue de ce fait un espace d'épanouissement et d'exploration, qui facilitera l'entrée à la crèche, chez l'assistant(e) maternel(le) ou à l'école.
- **Pour le parent :**
Le LAEP est un espace d'échanges, de discussions, de partage d'expériences entre parents et avec les accueillantes autour de questions liées à la parentalité, au rôle de parent, à l'éducation, dans la bienveillance et le respect de chacun.
- **Pour la relation parent/enfant :**
Le LAEP met à disposition un espace-temps pour être ensemble, ici et maintenant, dans un lieu neutre, dégagé de toute autre obligation ménagère et riche de jeux et jouets pour partager un moment privilégié qui nourrit la relation parent/enfant.



LE CADRE ET LES RÈGLES DE VIE DU LIEU

Les accueillantes sont garantes de la sécurité physique et affective de chacun.

- Les parents ne peuvent pas s'absenter lors du temps d'accueil ; les accueillantes n'ont pas le rôle de garder les enfants.
- Pour que l'accueil soit un moment agréable, tous sont accueillis dans leur singularité et doivent être respectés avec bienveillance, enfants comme adultes.
- Pour être ensemble, les téléphones portables restent en silencieux dans le sac.
- Cet accueil est riche de la diversité culturelle de ses participants. Toutefois, pour rendre possible l'échange et la discussion, les participants veilleront, selon leurs possibilités, à prioriser l'emploi de la langue française.
- Les familles remplissent une fiche de présence précisant le prénom de l'enfant, son âge, le lien qui l'unit à l'adulte qui l'accompagne et sa commune de résidence.
- En cas de forte affluence et afin que tous puissent profiter du lieu, les accueillantes peuvent inviter les premiers arrivés à laisser la place à de nouveaux arrivants.
- Les participants (enfants et adultes) aident à ranger le matériel avant de partir.
- Les enfants malades et contagieux ne sont pas admis.
- Pour préserver la qualité de ce lieu d'accueil, de détente et de parole, tout comportement préjudiciable et répété entrainera l'exclusion.
- Chaque participant s'engage à respecter la présente charte.

